III.—Wou-In, CHAMBRE DE DROITE (CONSEIL DES MINISTRES).

Cette Chambre se compose de tous les Ministres et Vice-Ministres des différents Ministères; elle prépare les propositions de budget et discute des affaires ministérielles en général.

ADMINISTRATION.

Il y a neuf $Sh\hat{o}$ ou Ministères et, en outre, les préfectures des trois cités et des soixante-quatre arrondissements, puis le Kai-ta-kou-shi ou Commission des Colonies de Yezo et de Krafto et la province des Liou-Kiou. Ils sont tous sous la direction du Dai-jo-kan et comprennent plusieurs Rio ou directions et Shi ou sections sous leur contrôle immédiat.

- 1º Gaï-mou-sho (Ministère des Affaires étrangères).
- 2º Okourasho (Ministère des finances).
- Ce département comprend:
- 1. Zo-hei-rio (Direction de la Monnaie).
- 2. So-zei-rio (Direction du recensement et des revenus).
- 3. Ko-seki-rio (Direction des Statistiques).
- 4. Do-bokou rio (Direction des constructions).
- 5. Shi-hei-rio (Direction du papier-monnaie).
- 6. Soui-nô-rio (Direction des recettes).

- 7. To-kei-rio (Direction de la Comptabilité générale).
- 8. Ken-sa-rio (Direction du contrôle).
- 9. Ye-ki-tei-rio (Direction des Postes).
- 3º Rikougunsho (Ministère de la Guerre), comprenant;
- 1. Hei-gakou-rio (Collége militaire).
- 2. Gou-i-rio (Direction du Service de Santé).
- 3. Sai-ban-sho (Justice militaire; Conseils de guerre).
- 4. Zo-hei-shi (Section de l'Arsenal et des Constructions).
- 5. Bou-ko-shi (Section des approvisionnements militaires).
- 4º Kaigounsho (Ministère de la Marine) comprenant:
- 1. Shiou-sen-rio (Direction des Arsenaux de la Marine).
- 2. Sokou-rio (Direction de l'hydographie).
- 3. Hei-gakou-rio (Direction du Collége naval).
- 4. Goun-i-rio (Service de Santé).
- 5. Ki-kaï-shi (Section technique).
- 6. So-hei-shi (Section de l'Arsenal des Constructions).
- 7. Bou-ko-shi (Section des approvisionnements).
- 8. Soui-hei-honbou (Infanterie de Marine).
- 9. Sai-ban-sho (Tribunaux maritimes).
- 10. Tei-tokou-shi (Amirauté-Agences).
- 5° Mombou-Sho (Ministère de l'Instruction publique).
- 6º Kiobou-sho (Ministère des Cultes).
- 7º Kôbou-sho (Ministère des Travaux publics), comprenant :
- 1. Kogakou-rio (Collège des Ingenieurs civils).
- 2. Kan-no-rio (Direction de l'Encouragement de l'industrie).
- 3. Ko-zan-rio (Direction des Mines).
- 4. Tets-do-rio (Direction des Chemin: de fer).
- 5. To-dai-rio (Direction des Phares).
- 6. Den-shin-rio (Direction des Télégraphes).
- 7. Sei-sakou-rio (Direction des Fabriques et Manufactures).
- 8. Sokou-rio-shi (Section des Plans).

- 8° Shi-ho-sho (Ministère de la Justice), comprenant :
- 1. Mei-ho-rio (Commission de l'élucidation des lois).
- 2. Kei-ho-rio (Direction de la Police).
- 9° Kou-nai-sho (Ministère de la Maison de l'Empereur), comprenant:
 - 1. Nai-zen-shi (Section du Service de la Maison de l'Empereur).
 - Takou-mi-shi (Section de la construction et des réparations des Palais impériaux).
 - 3. Tcho-do-shi (Section de la comptabilité et autres affaires privées de la Maison de l'Empereur).

Organisation des Ministères, Directions et Sections.

MINISTÈRES.

- 1. Kio (Ministre). Il dirige les affaires de son Ministère dans toutes ses Directions et Sections et tous les officiers y attachés sont sous sa dépendance.
- 2. Tai-you (Premier Aide-Ministre). $Sh\hat{o}$ (Se cond aide Ministre); ils prennent rang immédiatement après le Kio.
- 3. Dai-djô et Shô-djô dirigent les différentes branches des affaires des Directions et des Sections et reçoivent leurs ordres du Kio, du Tai-you et du Shô.
 - 4. Rokou (secrétaires), s'occupent de la rédaction des écritures.

DIRECTIONS.

- 1. Kami (Chef) et Gon-no-kami (vice-kami), sont les premiers officiers de leurs Directions respectives et en dirigent toutes les affaires.
- 2. Ské (aide) et Gon-no-ské (secon l'aide), dirigent les différentes branches des affaires des Directions.

3. Zokou ou Sakouan (secrétaires), chargés des écritures des Directions.

SECTIONS.

- 1. Kami (chef) Gon-no-kami (vice-kami). Leurs fonctions sont les mêmes que celles des Kami et Gon-no-kami, des Rio ou Directions.
- 2. Rei-shi (secrétaire), est chargé de toutes les écritures de sa Section.

ORGANISATION DU **Kai-ta-koushi** OU DE LA COMMISSION DES COLONIES DE YEZO ET KRAFTO.

- 1. Chio-kouan (Commissaire en Chef) et Dji-kouan (commissaire en second). Leurs fonctions sont les mêmes que celles des Ministres et Vice-Ministes.
- 2. Dai-Han-kouan, Chiou-Han-kouan et Sho-Hangan. Leurs fonctions sont les mêmes que celles des Dai-djô et des Shio-djô.
- 3. Kouan-dji (inspecteur), chargé de l'inspection des détails de la Commission.
 - 4. Shicu-ten (secrétaire), chargé des écritures de la Commission.

ORGANISATION DES PRÉFECTURES DES Fou (CITÉS) ET DES Ken (ARRONDISSEMENTS).

CITÉS.

- 1º Chiji (préfet), Gon-chiji (sous-préfet), ont pour fonctions de veiller à toutes les affaires de leur Fou ou cité.
- 2º San-ji (premier Conseiller de préfecture et Gon-san-ji (vice san-ji), prennent rang immédiatement après les Chiji et Gon-chiji.
- 3º Tenji et con-tenji (vice-tenji), ont pour fonctions la direction des différentes branches de chaque fou ou cité, sous les ordres des Chiji et des Sanji.
 - 4º Sakouan (secrétaire), chargé des écritures.

ARRONDISSEMENTS.

- 1º Rei (préfet) et Gon-rei (sous-préfet), ont pour fonctions de veiller à toutes les affaires de chaque ken ou arrondissement.
- $2^{\,o}$ Sanji (conseiller) et $Gon\text{-}san\text{-}j\imath$ (vice San-ji), viennent immédiatement après le Rei et le Gon-rei.
- 3º Tenji et Gon-ten-ji (vice-tenji), dirigent les différentes branches des affaires du ken ou de l'arrondissement sous les ordres des Rei et des San-ji.
 - 4º Sakouan (secrétaire), chargé des écritures.

PROVINCE DE LIOU-KIOU.

1º Wo (vice-roi), chargé de l'administration générale.
